

*République française*  
*Département du Pas-de-Calais*  
**COMMUNE DE WAILLY**

**Séance du lundi 27 juin 2022**

Date de la convocation:

**Membres en exercice :**  
15

*L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,*

**Présents :** 13

**Présents :** Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

**Votants :** 15

**Représentés :** Ingrid LORIDANT, Nathalie BART

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Martine CAPPON

**DE\_2022\_16 - Objet : Autorisation de signature d'une convention avec la CUA et de tout document pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les sites du cimetière, du city-stade, et de toutes les entrées et sorties de la commune.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer une convention avec la CUA pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les sites du cimetière, du city stade ainsi qu'à chaque entrée et sortie de village.

Cet équipement permettra d'apaiser et de sécuriser la totalité du village.

Cette vidéoprotection sera reliée auprès d'un central en mairie et seule une autorisation judiciaire permettra, en cas de dépôt de plainte, de visionner les images.

Le coût final pour la commune correspond à celui inscrit au BP 2022.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CUA pour l'installation d'un système de vidéoprotection sur les sites du cimetière, du city stade ainsi qu'à chaque entrée et sortie de village.

- adopte cette Délibération à l'unanimité.

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/07/2022 062-216208694-20220627-DE_2022_16-DE

